



Modernisation de la collecte des matières recyclables : Ce que vous devez savoir!

(Lac-Tremblant-Nord, le 24 janvier 2025) – Depuis le 1^{er} janvier 2025, une modernisation de la collecte des matières recyclables a eu lieu à l'échelle de la province afin de faciliter le processus pour la population.

À cet effet, cette modernisation permet :

- Une uniformité de la couleur du bac (bleu)
- Une uniformité des matières acceptées dans le bac
- Une traçabilité des matières
- Un contrôle de la qualité
- Un recyclage local et limitrophe

Cette modernisation est sous la responsabilité des entreprises (les producteurs), qui mettent en marché des contenants, des emballages et des imprimés.

Via Éco Entreprises Québec (ÉEQ), les producteurs sont donc dorénavant responsables de la gestion en fin de vie de leurs matières, de trouver des débouchés et de financer le système de récupération et de recyclage.

Afin de participer à ce grand virage, voici ce qui est maintenant accepté et refusé dans votre bac de récupération :

Matières acceptées

- Contenant de produit d'entretien ménager
- Emballage/pot/contenant de produit alimentaire & boîte de carton
- Assiette, papier d'aluminium & emballage de mets à emporter et préparés
- Imprimés (journal et circulaire, enveloppe, feuille de papier, cahier)

Une seule question à se poser : est-ce un contenant, un emballage ou un imprimé?

Si la réponse est oui, hop! Au bac!

- Même le numéro 6
- Même la barquette de polystyrène
- Même le sac plastique non étirable

Matières refusées

- Pile, seringue & boyau d'arrosage
- Chaise de jardin, jouet, casserole & vêtement et tissu
- Aérosols et emballages de protection en polystyrène
- Contenants et emballages en plastique dégradables

→ Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site internet de la MRC des Laurentides au lien suivant : [Train de vie durable - Matières recyclables](#)

Merci de votre attention!